

## Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis n°01/2017

### Remplacement des applications de gestion informatique

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lundi 30 janvier 2017, la commission ad hoc s'est réunie. Le Président du Conseil, Monsieur Jean-Charles Fresquet a ouvert la séance et la commission s'est constituée comme suit :

Président	Antoine Chamot
Rapporteuse	Christine Menétrey
Membres	Olivier Descloux
	Nicolas Mojon
	David Richard
	Stéphanie Michlig
	Karim Mazouni
	Olivier Maggioni
	Raffaella Spinello

La commission remercie le Syndic, Monsieur Jean-Pierre Sueur, Monsieur Laurent Vial, chef du Service des Finances & Informatique, pour avoir répondu aux questions des commissaires, avoir pris note des questions restées en suspens, puis d'y avoir répondu par courriel le 31 janvier 2017, en y joignant le document qui contient le comparatif des offres.

La commission s'est réunie une seconde fois le 6 février 2017.

### Rapport de la commission

#### Introduction

L'application Larix utilisée par la Commune depuis 1996 pour sa gestion financière ne sera plus supportée par la société Epsilon Software Assistance SA à partir de 2019. Quant au module de gestion des salaires SAI, il ne répond pas au label de qualité « certifié Swissdec » – qui facilite entre autres l'échange des données avec les différents prestataires d'assurances.

Compte tenu de ces faits, la Municipalité a entrepris une démarche pour le remplacement des outils de gestion informatique et a retenu l'offre de la société OFISA pour assurer la mise en place, la migration des données et la maintenance des nouvelles applications.

#### Points soulevés par la commission

Les coûts annuels récurrents de la solution proposée paraissant relativement élevés, la commission a souhaité obtenir davantage d'informations, notamment sur l'évolution de ces coûts dans le temps. Monsieur Vial a apporté des compléments d'information lors de la séance du 30 janvier 2017 et dans son email du 31 janvier 2017. Ces coûts annuels recouvrent les coûts de location de licence, de mise à jour et de développement. Ils sont forfaitairement basés sur le nombre d'habitants. Les montants du préavis ont été calculés sur la base de 10'000 habitants. Ils augmenteront de 7 à 8 % par tranche de 1'000 habitants supplémentaires.

Concernant les frais de déplacement, qui ont également paru élevés à la commission, Monsieur Vial a expliqué que ceux-ci sont en général toujours facturés et qu'ils représentent environ le même montant d'une entreprise soumissionnaire à l'autre.

Les commissaires ont également demandé s'il existait une offre alternative basée sur l'achat des logiciels contrairement à la solution proposée consistant en la location des logiciels. Il nous a été répondu que la solution retenue n'était proposée que sous forme de location par les fournisseurs.

Par ailleurs, la commission s'est assurée que les heures de formation, d'assistance et de mise en œuvre s'adressent bien à l'ensemble des collaborateurs de la commune concernés par ces applications.

Enfin, les commissaires relèvent que, par rapport au système actuel, la solution retenue apporte un confort supplémentaire pour les utilisateurs, un échange de données optimisé avec le Canton et la Confédération, ainsi que de nouvelles fonctionnalités d'import et d'export de données très utiles pour des travaux de projection et d'analyse.

#### Position de la commission

La commission ne remet pas en question le choix de la Municipalité. Les modules sont en effet connus pour leur fiabilité et la société OFISA est bien implantée sur le marché. Par contre, la commission constate que la solution retenue est tout de même chère. À ce propos, les commissaires recommandent vivement à la Municipalité qu'elle s'emploie, avant la conclusion du contrat, à négocier les coûts vers le bas (en s'engageant par exemple sur 5 ans).

De surcroît, la commission constate qu'aucun spécialiste en informatique n'a accompagné le groupe de travail dans la démarche de remplacement de ses outils de gestion informatiques jusqu'au choix de l'offre d'OFISA. Or, vu la complexité croissante du domaine informatique, la commission recommande qu'à l'avenir, la Municipalité se fasse accompagner d'experts dans le cadre de ce type de procédures.

De plus, la commission invite la Municipalité à développer une vision stratégique dans le secteur informatique dans le but d'avoir une meilleure perception des enjeux pour elle-même et pour le Conseil et de pouvoir ainsi élargir son choix à des solutions moins chères. À cette fin, la Municipalité pourrait notamment participer aux travaux de l'Union des communes vaudoises (UCV). Une telle vision stratégique dans le secteur informatique permettrait d'atteindre certains des objectifs mentionnés dans le Plan de législature 2017-2021, comme par exemple la cyberadministration, les guichets virtuels ou encore la gestion électronique des documents.

En conclusion, par 7 voix pour et 2 abstentions, les commissaires vous recommandent d'adopter le préavis 01/2017 tel que présenté.

Signatures

Le président :

Monsieur Antoine Chamot

Membres :

Monsieur Olivier Descloux

Monsieur Nicolas Mojon

Monsieur David Richard

Madame Stéphanie Michlig

Monsieur Karim Mazouni

Monsieur Olivier Maggioni

Monsieur Raffaele Spinello

Madame Christine Menétrey

Le Mont-sur-Lausanne, le 13 février 2017

